

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
D'ORANGE EN PROVENCE

Conformément à la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial.

Un Plan Climat-Energie-Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui vise principalement à trois objectifs :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique
- Améliorer la qualité de l'air
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité

Une phase de concertation avec les acteurs du territoire a été organisée de 2018 à 2023 de manière à travailler ensemble les actions du PCAET. Celui-ci est soumis à évaluation environnementale, le cas échéant, il est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et a fait l'objet d'une saisine de l'autorité environnementale pour avis. Cet avis est consultable dans le cadre de la présente procédure sur le site de la CCPOP.

En application de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée afin de recueillir les observations du public sur le projet de PCAET de la CCPOP, avant son approbation en conseil communautaire.

La procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte pendant 30 jours consécutifs : Du 8 mars au 8 avril 2024 inclus.

Le dossier de consultation comprend :

- L'arrêté n°1/2024 du 16/02/2025
- La délibération n°123/2023 du Conseil Communautaire du 06/06/2023 arrêtant le projet de PCAET
- La synthèse du diagnostic territorial
- La stratégie territoriale et le programme d'actions
- L'évaluation environnementale stratégique et son résumé non technique
- L'avis de l'Autorité Environnementale
- Le rapport complémentaire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale

Durant la période de consultation, le dossier est mis à disposition du public pour recevoir les avis, par voie numérique sur le site internet du POP à l'adresse suivante : <http://www.ccpro.fr> , En version papier, sur le registre mis à disposition aux lieux, adresses, jours et horaires d'ouverture suivants :

POP, sis 307, avenue de l'Arc de Triomphe - 84102 Orange Cedex du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 le vendredi matin de 9h00 à 12h00 - 04 90 03 01 50.

Mairie d'Orange, sis Place Georges Clemenceau, 84100 Orange – du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 le vendredi de 8h à 12h00 – 04 90 51 41 41.

Mairie de Courthézon sis 1 Bd Jean Vilar, 84350 Courthézon – du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - 04 90 70 72 06.

Mairie de Jonquières sis 28 Av. de la Libération, 84150 Jonquières du lundi 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h00 le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 – 04 90 70 59 00.

Mairie de Caderousse sis 1 Rue de la Juterie, 84860 Caderousse du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le vendredi de 8h30 à 12h00 – 04 90 51 90 69.

Mairie de Châteauneuf du Pape sis 8 Rue Joseph Ducos, 84230 Châteauneuf-du-Pape du lundi 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 – 04 90 83 57 57.

Les avis donnés en dehors de la période de consultation ne seront pas pris en considération.

Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue auprès du POP, par courriel : pcaet@ccpro.fr ou par courrier : Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence – 307, Avenue de l'Arc de Triomphe BP 20042 - 84102 Orange Cedex.

Au terme de la consultation publique, une synthèse des avis sera rédigée et consultable pendant un an sur le site internet du POP, à l'adresse suivante <http://www.ccpro.fr>